

<https://snetap-fsu.fr/AESH-le-mepris-a-assez-dure.html>



AESH, le mépris a assez duré !

- Métiers - AED-AESH -



Date de mise en ligne : vendredi 21 mai 2021

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

L'intersyndicale nationale [CGT](#) AGRI /SNETAP-[FSU](#) appelle à une nouvelle journée de grève le 3 juin pour obtenir satisfaction aux revendications légitimes des [AESH](#) pour l'amélioration des salaires et la création d'un véritable statut et la précarité.

La journée nationale d'action du 8 avril, où les [AESH](#), ont été très nombreuses et nombreux à s'être mobilisé-es, a permis d'alerter de démontrer sur la situation subie par ces personnels, méprisés par leur(s) employeur(s).

L'audience avec la [DGER](#) et le cabinet du ministre, le 7 avril, a permis de démontrer l'importance des dysfonctionnements de gestion affectant les [AESH](#). L'administration l'a reconnue, admise, et leur correction est en cours. Mais il ne s'agit pas véritablement d'une amélioration des conditions de travail et de rémunération mais simplement du respect du droit bafoué jusqu'à maintenant !!!

Interpellé sur trois points précis, seul ce sujet de la régularisation semble avoir été entendu par le ministre ! Concernant la réciprocité de traitement avec les AESH de l'Éducation Nationale ou la fixation d'une rémunération digne dès l'embauche des AESH ([SMIC](#) + au moins 12 points d'indice) au regard des spécificités de nos établissements, aucune réponse depuis le 8 avril !! C'est inqualifiable !

Pour l'intersyndicale, le ministre est le seul à refuser de voir ce qui a été massivement porté par les AESH, avec les personnels à leurs côtés et remonté lors des audiences auprès des [DRAAF](#) ou de son propre cabinet ! Sur ces deux sujets majeurs primordiaux, aucune annonce n'a été faite sur la reprise des discussions, aucun calendrier de concertation n'a été donné dans les instances nationales pouvant laisser croire à la disponibilité du ministère à prendre des engagements sur l'amélioration des conditions d'emploi et sur une revalorisation salariale des AESH.

Le mépris a assez duré !

Aujourd'hui, ces collègues, agents de la Fonction publique, employé.es sous contrat, précarisé.es et malmené.es dans l'exercice quotidien de leurs missions, souffrent d'absence de reconnaissance institutionnelle, alors qu'elles ils sont un maillon essentiel dans le bon déroulement des apprentissages des élèves à caractères particuliers et de leur accueil

Ce sont les élèves et tout le service public d'éducation qui en pâtissent. Les revendications restent les mêmes, et elles le resteront jusqu'à obtenir satisfaction. Il y a urgence à :

- **exiger l'augmentation des salaires** et garantir la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail prenant en compte les spécificités de nos établissements (isolement, formations dispensées...);
- **créer un véritable statut de la Fonction publique** pour reconnaître le métier d'AESH.

L'intersyndicale nationale [CGT](#) Agri / SNETAP-[FSU](#) appelle tous les AESH à faire entendre leurs revendications lors d'une nouvelle journée de grève nationale le jeudi 3 juin.

Elle appelle l'ensemble des personnels à se joindre à cette journée de mobilisation aux côtés des AESH. Elle invite également les associations de parents à soutenir les exigences portées pour l'amélioration de

l'accompagnement des élèves en situation de handicap.

Pour l'augmentation des salaires, un vrai statut ! Toutes et tous en grève !

[https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH161/capture_d_e_cran_2021-05-21_a_11.24.45-def84.png]

En préparation de la journée de mobilisation du 3 juin l'intersyndicale convie les collègues AESH à une réunion d'information syndicale nationale AESH le jeudi 27 mai de 14H30 à 16H30 en visio conférence.

Retrouvez le lien zoom et le dépôt de l'Heure Mensuelle d'Information syndicale déposée auprès de la DGER.

<https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>

Ordre du jour :

- Tour de table de présentation ;
- Mobilisation AESH 3 juin 2021 ;
- Rémunération des AESH ;
- Revendication des AESH ;
- Questions et étude de dossier individuel.

Télécharger le communiqué :

<https://snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png>